

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE CHAMBERY  
CANTON D'AIX-LES-BAINS 1  
**COMMUNE DE SAINT-OURS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017**

Le 11 avril 2017 à 19 heures les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 6 avril 2017 se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Christian REBELLE, Maire.

**Présents** : Mesdames Marie-Eve SAILLET, Janine BONNET, Emilie GIRAUD, Noëlle BON-BETEMPS et Martine GELLOZ, Messieurs Christian REBELLE, Louis ALLARD, Romain REY, Hervé CLERC, Brice FANTIN, Yannick GUTHLEBEN et Olivier SUPERNANT.

**Absents excusés**: Messieurs Patrick MATHIEUX et Denis MATHIEUX- PANTIN

**Secrétaire**: Monsieur Olivier SUPERNANT.

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures et aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2017** : approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 01/2017: Vote des taux d'imposition 2017 :**

Les taux d'imposition 2017 ont été revus compte tenu de notre intégration à la communauté de communes de Grand Lac. Ils engendreront une baisse sensible de notre fiscalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux taux d'imposition 2017 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 13.90 %
- Taxe foncière bâti : 22.76 %
- Taxe foncière non bâti : 60.52 %

Ces taux, associés avec ceux de la nouvelle communauté de communes engendreront une baisse sensible de la fiscalité des habitants. Le produit de ces taxes s'élèvera à 257 792 € pour l'année 2017.

**DELIBERATION 02/2017: Vote du budget primitif 2017:**

Après une présentation détaillée, les conseillers approuvent à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **584 479.11 €** pour la section de fonctionnement et à **660 050.67€** pour la section d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2017 sont :

- Ancienne école (Etude de réhabilitation)
- Aménagement des voiries et des bâtiments communaux

**DELIBERATION 03/2017: Déclassement de la parcelle A 394 :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite échanger la parcelle A394 avec une portion de la parcelle A 1382 afin de pouvoir installer des conteneurs à poubelles. Cette parcelle, d'une surface de 112 m<sup>2</sup>, fait partie du domaine public communal. A ce titre elle doit être déclassée avant sa cession. Mais compte tenu qu'il n'y a pas d'affectation à l'usage public depuis son incorporation en 2013, il n'est pas nécessaire de la déclasser. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, constate la désaffectation du domaine public communal de la parcelle A 394 et le déclassement de fait de ce même terrain du domaine public.

#### **DELIBERATION 04/2017: Désignation des représentants de la commune à la commission intercommunale du service Enfance-Jeunesse :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de partenariat entre les communes d'Entrelacs, La Biolle et Saint-Ours a été signée le 12 décembre 2016 concernant la gestion de la politique enfance Jeunesse. Cette convention institue la création d'une commission Enfance-Jeunesse pour laquelle il convient de désigner un titulaire et un suppléant qui représenteront la commune.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Olivier Supernant comme représentant titulaire de la commune de Saint-Ours au sein de la commission Enfance-Jeunesse et Emilie Giraud comme représentante suppléante.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **Rénovation de l'ancienne école :** Un calendrier opérationnel a été mis en place : l'étude de l'avant projet a débuté ce 11 avril et sera validée fin mai. Le Permis de construire sera déposé fin juin. Les études de finalisation du projet auront lieu d'octobre 2017 à janvier 2018. Les travaux débuteront en septembre 2018 après avoir effectué les consultations et les procédures de passation des marchés aux entreprises.
- ❖ **PLUi :** La réflexion se poursuit et nécessite de prendre en compte de nouveaux éléments. Il y a notamment une zone humide plus importante que prévue au cœur de l'OAP définie devant l'école. Si nous urbanisons cette zone nous devons compenser par la création d'une zone humide du double de la surface utilisée. Cette disposition remet donc en cause notre réflexion sur cette opération. Par ailleurs l'OAP de la Petite Vie nécessite la création d'une desserte rationnelle de cette zone. Le coût de cet aménagement remet en question la pertinence de cet emplacement et nous oblige à différer ce projet. Le conseil Municipal souhaite avant tout préserver les terrains agricoles et les zones naturelles. La priorité sera donc de garder des zones constructibles dans les « dents creuses » du tissu urbain préexistant et de créer une OAP sous la Fromagerie ainsi qu'à La Forêt et au Chef lieu. Il est posé également la question de la création d'une zone artisanale à Bassa.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Vu pour être affiché le 12/04/2017 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 12 avril 2017.

Le Maire